

COPENHAGUE – Présentation du Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique devant le GAC en séance plénière

Mardi 14 mars 2017 – 13 h 45 à 14 h 30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Soyez les bienvenus pour la séance de l’après-midi. Je cède la parole à Cathrin, responsable du groupe de travail sur la sécurité publique.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Thomas. Bonne journée à tous. Nous avons quatre points à traiter cette après-midi. Voilà.

Donc, nous voulons vous présenter un rapport mis à jour de l’activité la plus récente du groupe de travail sur la sécurité publique, ainsi qu’un rapport sur les activités par rapport à l’atténuation de l’usage malveillant. Le suivi de l’annexe 1 du communiqué d’Hyderabad sur la base de ce qui a été discuté hier dans la séance intercommunautaire.

Vous aurez aussi une mise à jour sur le cadre de sécurité pour les registres pour répondre aux menaces de sécurité. Et, ensuite, nous espérons bien pouvoir vous parler du cadre de diffusion

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire, si nous avons le temps.

Par rapport à l’activité récente du groupe de travail sur la sécurité publique, je suis consciente du fait que ce thème a été abordé à plusieurs reprises. Les défis auxquels toutes les personnes doivent faire face pour suivre les activités des différentes pistes de travail où les membres du GAC et les membres des groupes de travail du GAC participent, c’est difficile. Nous essayons donc de vous présenter des résumés utiles pour être au courant de ce qui a été fait par ces groupes sans avoir à réviser un nombre interminable de documents pour voir ce qui a été fait dans les différents processus. Vous pouvez donc vous informer de thèmes que vous n’avez pas pu suivre pendant une ou deux réunions pour que vous puissiez être à jour.

Nous avons commencé à rédiger un rapport des activités pour le GAC. Nous avons deux ou trois phrases où il faut mettre à jour l’information pour dire dans quelle étape nous sommes et les liens à une certaine partie de l’information.

Ceci a été diffusé sur la liste du GAC le 7 mars. Nous avons reçu des commentaires positifs sur l’utilité de cet exercice.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions supplémentaires sur le format ou les thèmes que vous voudriez nous demander de traiter, bon, nous serons heureux de vous écouter.

Nous avons aussi créé un bulletin électronique ou une newsletter du groupe de travail, qui donne une information détaillée aux parties prenantes qui sont en dehors de la communauté de l'ICANN pour qu'elles sachent le travail qu'on fait. Parce que les questions de sécurité publique peuvent être vraiment très pertinentes pour certaines parties prenantes qui ne peuvent pas participer régulièrement aux réunions de l'ICANN et qui ne peuvent pas non plus se connecter à distance, mais qui veulent être au courant de ce thème... à propos de ces thèmes que nous sommes en train d'aborder.

Nous avons envoyé cette première version du bulletin d'information au GAC avant la dernière réunion. Nous allons faire la même chose pour les prochaines réunions. Nous espérons que cette information sera utile et que vous renverrez cette information à d'autres parties prenantes que vous estimerez utile. Vous avez donc un produit public pour que vous sachiez ce que nous faisons ici. Voilà donc nos activités de sensibilisation en tant que groupe de sécurité publique pour vous et pour le reste de la communauté. Parmi les activités de

sensibilisation, suivons l'avis du GAC sur l'atténuation des risques pour l'usage malveillant du DNS. Le GAC a parrainé hier une séance où on a abordé la question de l'atténuation de l'usage malveillant du DNS. Une séance très réussie. Et je vais céder la parole à Bobby Flaim qui va vous donner davantage de précisions.

BOBBY FLAIM:

Nous avons eu cette séance intercommunautaire de l'atténuation des risques d'abus. Cette séance a été vraiment productive. La salle était pleine, donc l'intérêt était grand pour ce thème.

Nous avons partagé une bonne partie du travail que nous avons fait, et cela reflète ce que nous avons fait dans l'annexe 1. Dans le communiqué du GAC, il y avait cet annexe 1 où on parlait de l'atténuation de risque d'abus et en particulier pour tout ce qui est le suivi de l'avis du GAC par l'intermédiaire du contrat avec les bureaux d'enregistrement.

Nous avons essayé de voir comment nous pouvons renforcer la conformité contractuelle et comment nous pouvons faire pour que l'équipe de sécurité de l'ICANN et ce groupe de conformité puissent travailler ensemble pour combattre cet usage, enfin cet usage malveillant, ces abus.

D'autre part, le directeur technique de l'ICANN s'est mis à travailler, à commencer à travailler sur un système de l'état de la question dans l'industrie qui se trouve... Cela se trouve à une étape beta. Cela est en accord avec le travail de révision que fait l'équipe de CCT. Nous espérons que notre approche sera plus solide grâce à des statistiques plus fiables et une information de meilleure qualité pour mieux illustrer l'état des choses.

D'autre part, l'ICANN a à peu près 500 millions de dollars provenant des enchères des gTLD et nous avons pensé si cela pouvait être employé pour les activités destinées à l'atténuation des risques d'abus, si on peut utiliser une partie en marketing ou attribuer davantage d'argent à l'ICANN pour qu'il travaille en termes de sécurité et de révision, s'il s'agit d'un système pour des bureaux d'enregistrement ou des registres qui pourraient en tirer avantage, parce que le coût est quelque chose d'important quand il faut lutter contre les abus. Nous ne voulons pas porter atteinte aux registres ou aux bureaux d'enregistrement quand ils doivent combattre ce type de problème. Alors, les enchères pourraient être une solution possible.

Il y a certains groupes de politiques et certains groupes de travail qui analysent l'utilisation de ces fonds. Le GAC pourrait peut-être nous aider là-dessus.

Il y a eu plusieurs personnes qui ont mentionné leurs inquiétudes, à savoir est-ce que nous avons des titulaires de noms de domaine qui sont malintentionnés, normalement des délinquants qui se déplacent d'un bureau d'enregistrement à un autre. Le problème n'est pas résolu. On pénalise les bureaux d'enregistrement pour ne pas avoir payé certains tarifs. Il faut savoir comment on peut travailler dans la communauté pour atténuer ces types de risque.

Voilà ce que je peux vous présenter de l'activité d'hier. Nous continuons à travailler et nous suivons de près tout cela. Et nous vous demandons de bien vouloir collaborer avec nous là-dessus si vous pouvez le faire.

Prochain thème, l'annexe 1 du GAC du communiqué d'Hyderabad.

Je vous présente le contexte. Pourquoi cette annexe 1 ? Le GAC avait présenté un avis préalable en 2009 avec des recommandations pour l'examen de la diligence raisonnable pour la conformité par rapport à la loi et cela a été reflété dans le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement 2013.

Dans l'avis du GAC, il y avait aussi une annexe 1 avec l'accord d'enregistrement. Vous devez vous rappeler que pour le communiqué de Beijing, on a établi des sauvegardes dont on a

tenu compte ici et qu'on a incluses aussi dans le contrat d'enregistrement dans la spécification 11.3b.

À Hyderabad, il y a eu toute une série de questions dans l'annexe 1 sur la manière dont l'ICANN suivait l'avis du GAC, parce que certaines dispositions du RAA de 2013 n'avaient pas été mises en œuvre encore. Alors, on a demandé comment cette mise en œuvre se poursuivait dans ces contrats d'enregistrement par rapport aux mesures de protection.

L'une des choses que les registres devaient faire, c'était d'informer sur les statistiques de l'usage ou de risques d'abus, comment ils utilisaient les mesures de sécurité et envoyer un rapport à l'ICANN. Mais nous n'avons pas eu cette information.

Nous essayions donc de voir quelle est l'efficacité de l'avis du GAC.

Voilà donc le propos de ce travail par rapport à l'annexe 1.

Prochaine diapo, s'il vous plait.

Alors, nous avons présenté à l'ICANN l'annexe 1 lors de la dernière réunion et le 8 février, l'ICANN a répondu aux questions du GAC.

Malheureusement, la plupart des réponses de l'ICANN étaient insuffisantes. Elles n'étaient pas suffisamment spécifiques pour répondre à nos questions.

Surtout en ce qui concerne la disposition de l'exactitude du WHOIS, la spécification du WHOIS du RAA, qui devait être en vigueur et qui devait être mise en œuvre il y a trois ans. L'ICANN a analysé cela et ça n'est... entretenu avec les registres et les bureaux d'enregistrement et il n'y a pas eu de réaction.

Donc voilà pourquoi ça été transmis dans l'annexe 1. Si nous avons une information plus spécifique, nous pourrions mieux travailler.

Par rapport à l'accord de registre, les réponses fournies doivent être plus spécifiques. Elles doivent être plus axées sur le [inaudible], sur les obligations contractuelles et sur l'application... enfin des plaintes, des réclamations. Les rapports des registres sont-ils utiles pour atténuer les risques d'abus ? Est-ce que cela nous aide à travailler sur les objectifs de sécurité qui ont été présentés par le GAC ? Une partie des analyses que nous réalisons va être présentée au GAC.

Les prochaines étapes consistent à fournir une analyse des réponses de l'ICANN à l'annexe 1 de l'ICANN, transmettre cette information au GAC et voir comment nous pouvons être efficace

pour obtenir des réponses plus spécifiques de l'ICANN et s'il y a quelqu'un du GAC qui pourrait être désigné pour travailler avec le GAC pour définir un... pour faire un suivi de ces questions. Ce serait vraiment très utile pour nous assurer de compléter la mise en œuvre et que l'avis du GAC ait été appliqué de la meilleure façon possible.

Nous allons avoir une réunion avec le conseil d'administration de l'ICANN demain. L'analyse des questions et la proposition d'un tableau de contrôle, ce serait quelque chose que nous allons mentionner pendant cette réunion.

CATHRIN BAUER-BULST: Quant au tableau de contrôle, en plus de celui dont nous nous servons pour l'avis au GAC, nous avons quelque chose de plus spécifique pour faire un suivi plus approprié des questions qui nous sont posées.

On nous a fourni d'autres détails qui pourraient être l'exemple du type de données que nous voulons évaluer pour voir quelle est la mise en œuvre et cela nous remet à l'avis du GAC dans son ensemble. Et que cela se transforme en politique, politique qui a une partie, une composante de l'intérêt public. Cela se reflète dans les clauses contractuelles entre deux parties qui ne partagent pas nécessairement le même intérêt.

Lorsqu'on met en œuvre ces clauses ou ces dispositions, le GAC a encore des difficultés pour voir comment il peut assurer la [inaudible] des comptes et la transparence dont nous avons besoin pour pouvoir évaluer ce qui a été ajouté suivant nos demandes. Nous croyons qu'il y a un élément qui manque dans les contrats lorsqu'il s'agit des questions liées à l'intérêt public.

Nous estimons que nous pouvons avancer d'une manière plus ferme, nous pouvons avoir une norme pour déterminer comment on peut créer ce suivi sur la responsabilité et la transparence.

Nous espérons que vous serez d'accord sur cette approche que nous avons suggérée.

BOBBY FLAIM:

Cela est en quelque sorte en rapport avec l'atténuation du risque d'abus du DNS. Nous en tant que PSWG, groupe de travail sur la sécurité publique, nous avons travaillé avec l'ICANN sur toutes les questions de type opérationnel.

Nous avons le cas Avalanche qui était un cas de cyber-délit vraiment très important. Nous avons travaillé avec l'équipe de cybersécurité, l'ICANN et les registres.

Je demande donc à tous les représentants du GAC qui sont ici présents à encourager les organismes d'application de la loi

dans leur pays respectif et aux experts en sécurité à s'engager plus profondément dans le travail pour l'atténuation des risques d'abus et pour garantir la cybersécurité. Parce que le moment venu, c'est ce qui a le plus d'importance.

Parfois avec les politiques, il peut y avoir une confusion, mais il y a un caractère applicable dans le monde réel par rapport à ce que vous faites ici dans le monde de la cyber-délinquance. Je vous prie donc de parler avec les fonctionnaires responsables de la cyber-délinquance pour qu'ils participent à nos réunions, parce que cela nous permet d'être plus efficace pour combattre la cyber-délinquance.

CATHRIN BAUER-BULST: Des commentaires, des questions, des remarques sur l'atténuation des risques d'abus ?

Bien. Nous avons maintenant une présentation sur le cadre de sécurité pour les registres, qui en est à une étape où nous pouvons avoir vos opinions et que vous nous donniez votre soutien. Je cède la parole à mon collègue.

IRANGA KAHANGAMA: Merci Cathrin. Si nous reconsidérons les mesures de protection des nouveaux gTLD, cela a donné lieu à la création d'un cadre de sécurité pour les opérateurs de registre pour qu'ils puissent

répondre aux menaces sur la sécurité. C'était un processus, un long processus qui dure déjà depuis deux ans. En août 2015, il y avait différentes versions du cadre et depuis Hyderabad, nous en sommes arrivés à la dernière version d'une version préliminaire, vraiment intéressante. Nous espérons pouvoir le peaufiner sous peu par notre travail avec les registres au début de cette réunion et par le travail avec le PSWG et aux registres pour qu'ils puissent faire des consultations en interne et que nous puissions peaufiner cela. Le PSWG a présenté hier certaines corrections.

Et nous aurons probablement une réunion supplémentaire à 17 h 00. Nous espérons que toutes les parties pourront s'asseoir autour de la table et résoudre ce qu'il faudrait finaliser. Nous sommes optimistes et nous espérons parvenir à un accord sous peu.

Pour que vous ayez une idée de ce qu'est ce cadre, c'est un document des meilleures pratiques volontaires pour savoir comment les registres peuvent répondre aux menaces à la sécurité. Il y a une description des différentes manières de travailler des opérateurs de registre ; on présente aussi les actions spécifiques des opérateurs de registre et leur mise en œuvre. Nous définissons aussi certaines catégories à haut risque de menaces contre la sécurité et nous avons aussi des délais

suggérés pour la présentation de réponses pour des questions qui pourraient se rapporter aux contenus, par exemple.

Il faut communiquer les candidatures qui ont la priorité pour que les organismes d'application de la loi soient au courant et puissent aider aussi dans l'atténuation des risques d'abus.

Par rapport au processus, je vous ai dit que nous avons une réunion pour 17 h 00, de l'après-midi. Nous espérons finir la rédaction de ce document. Nous devons après vous représenter ce travail ici au GAC et attendre vos commentaires sur des modifications que vous estimeriez nécessaires.

Quand vous aurez pu finir votre dernière lecture et que nous aurons votre soutien, nous avancerons vers la période de commentaires publics et pendant cette période-là, il pourrait y avoir un commentaire significatif qui puisse changer, qui pourrait changer le sens de tout le travail. Donc nous vous représenterions le travail pour avoir votre soutien.

Voilà nous estimons qu'à la fin de la réunion d'aujourd'hui nous aurons un texte définitif.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Iranga. Merci beaucoup, Iranga.

Donc s'il n'y a plus de questions, nous allons consacrer quelques minutes à la mise à jour des accréditations des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

NICK SHOREY:

Les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire se trouvent à l'étape de mise en œuvre de leurs nouvelles politiques. Vous vous rappellerez fort probablement qu'on a présenté un avis par rapport aux recommandations finales pour l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Le GAC a fait savoir qu'il y avait certains éléments des recommandations qui suscitaient leur inquiétude. On a suggéré la discussion de ces inquiétudes dans l'étape de mise en œuvre. Le conseil d'administration était d'accord et il y a certains représentants du GAC qui font partie de l'équipe s'occupant de la mise en œuvre.

On nous a demandé de présenter une proposition préliminaire pour le cadre de diffusion de cette information. C'est un travail qui est encore en cours et nous attendons les commentaires du PSWG. Quand nous aurons structuré tout ce que nous avons reçu, l'idée est de le présenter au GAC dans son ensemble pour parvenir à un accord et obtenir l'approbation du GAC dans son ensemble afin de le réexpédier, le renvoyer, à l'équipe de révision et en débattre encore une fois.

Voilà en général. Ma question au GAC est la suivante : lorsque notre équipe aura peaufiné sa proposition, le GAC aura-t-il besoin de voir le document et de l'approuver avant de l'envoyer à l'équipe pertinente, ou en vertu du temps disponible pouvons-nous envoyer directement le document à l'IRT ? Nous savons qu'il pourrait y avoir certaines discussions par rapport à ce que nous proposons avant qu'on ne débouche sur la politique finale qui va être publiée pour les commentaires publics.

Je demande cela pour savoir quels sont les pas à suivre.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Nick. Bien. Je pose la question à tout le monde.

Nous avons une proposition préliminaire qui pourrait se transformer en fondement d'un cadre pour la diffusion de l'information. Nous voulons qu'il y ait différentes étapes de révision au fur et à mesure que cela avance dans les différentes étapes de l'IRT. Vous voulez voir ceci maintenant ou vous voulez attendre l'évolution avant d'adopter une position à l'égard du document ?

Je le reformule. Je le dis autrement. Est-ce que c'est extrêmement important pour quelqu'un de voir les documents maintenant ? Je répète. Croyez-vous que ce soit fondamental de voir maintenant les documents ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci Cathrin.

Par rapport à la question que Nick vient de poser, tout ce qui est publié comme document formel doit être validé par le GAC. Cela peut se faire pendant une réunion en face-à-face. Cela peut se faire en ligne ou de manière virtuelle avec une date butoir de fin.

Si c'est urgent, voilà. Mais si nous avons le temps, nous pouvons voir le document maintenant et donner à tout le monde l'occasion de dire son accord ou son désaccord par rapport à ce que nous leur présentons.

CATHRIN BAUER-BULST: Nick, y a-t-il quelque chose qu'on pourrait mettre en commun maintenant ?

NICK SHOREY: Bon. Je n'avais pas pensé à mettre quelque chose en commun aujourd'hui, mais je voulais des commentaires plutôt du PSWG et je voulais ensuite partager le résultat de ce travail dans la liste de diffusion du GAC. Comme Thomas l'a dit, je dirais qu'il faudrait avoir une période ouverte pour que le GAC puisse présenter ses commentaires.

Mais si c'est important pour le GAC dans son ensemble d'avoir les documents avant de les envoyer à l'IRT, d'accord. Mais

rappelez-vous que nous aurons ensuite une période de délibération avec l'IRT et il se peut que nous ayons des allers et des retours entre le GAC et l'IRT. Alors, je voulais voir quelle était la meilleure modalité de travail.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Comme je l'ai dit, s'il y a un document formel, il doit être validé par le GAC.

Mais si nous en sommes à une instance préliminaire, dans un échange d'idées, on peut partager cela. Mais si le document est considéré comme un document formel, il faut qu'il soit validé par le GAC dans l'une des modalités que j'ai mentionnées. Cela ne signifie pas que nous devons prendre deux mois pour valider ce document, mais les gens ont besoin d'au moins quelques jours pour pouvoir le voir. Merci.

CATHRIN BAUER-BULST: Kavouss avait une question, me semble-t-il.

KAVOUSS ARASTEH: Il y a une expression qui indique que nous en sommes encore à une étape prématurée. Nous ne pouvons pas dire que nous avons gagné avant d'avoir fait notre bataille. Nous avons besoin de quelques mois, quelques jours, mais il faut que nous soyons préparés.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci beaucoup de votre flexibilité, Kavouss.

Nous allons probablement continuer à travailler. Nous allons voir si ce document est un document que vous voulez voir maintenant ou si vous voulez le voir à un stade précoce.

Nous allons partager le document avec vous. Nous allons vous donner quelques heures, quelques jours ou quelques semaines pour que vous l'évaluiez et que vous nous donniez vos commentaires à propos de ce document.

Je voudrais maintenant revenir à la question des mises à jour du bulletin d'information et des réunions que nous avons ici. Nous avons une charge de travail très grande. Nous essayons de faire de notre mieux pour pouvoir travailler avec vous, alors nous vous prions de nous dire ce que nous pouvons faire pour pouvoir travailler de manière plus efficace avec vous.

Merci beaucoup de votre attention.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]